LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
INDRE-ET-LOIRE faits de société

PRISON DE TOURS

Mort naturelle d'un prisonnier

Émotion, hier, dans la voix du nouveau directeur de la prison de Tours, Hubert Brassin, qui nous annonçait la mort d'un détenu dans sa cellule. Pierre-Alban, 32 ans, a semble-t-il été découvert inanimé par son compagnon de cellule, hier vers 5 h 30. « Nous voudrions présenter nos condoléances à sa famille et notamment à sa grand-mère qui est son seul lien en Touraine. »

Incarcéré depuis le mois de février pour plusieurs petits délits liés à la consommation d'alcool, le Tourangeau devait sortir en février 2009.

Mais après deux mois d'incarcération, l'administration pénitentiaire avait décidé de lui confier un travail au sein des services généraux de la prison. Il devait, en effet, être intégré hier dans l'équipe d'entretien des locaux de la prison.

Si, selon le directeur de la maison d'arrêt, aucun doute ne semble planer sur les causes du décès, une autopsie sera tout de même pratiquée aujourd'hui, comme à chaque fois qu'un décès se produit en prison.

J.BZ

Saint-Amand-Longpré (41)

Un Tourangeau grièvement blessé

Jeudi soir, la RN 10 a été bloquée deux heures à hauteur de Saint-Amand-Longpré au lieu dit « Villethiou », dans le Loir-et-Cher, après une collision entre une voiture et un camion.

Vers 23 h, le conducteur d'une Fiat arrive au stop de la route de Prunay. Selon les premiers témoignages recueillis par les gendarmes de Montoire et du PSIG de Vendôme, il semblerait que l'automobiliste ait bien marqué l'arrêt avant de s'engager sur la voie alors qu'arrivait de Tours un camion qui circulait normalement sur sa voie. A l'intérieur du poids lourd immatriculé en Tchéquie, des airbags conditionnés en containers pour leur transport d'Espagne en Grande-Bretagne.

Dans la collision, Mickaël Brisset, 30 ans, habitant en Indre-et-Loire à Saint-Nicolas-des-Motets, était gravement blessé. Après une opération de désincarcération par les pompiers de Vendôme, il était transporté au centre hospitalier de Blois par les services du Smur.

Quant au chargement classé comme matières dangereuses en raison des risques d'explosion des airbags, il était aussitôt vérifié par les services spécialisés dont le lieutenant Kervoelen, chef de groupe des pompiers de Vendôme.

Pour des raisons de sécurité, le temps de l'intervention la circulation sur la RN 10 était bloquée pendant une heure, puis remise en alternance sur une voie, générant un important bouchon sur quatre kilomètres dans les deux sens avec les très nombreux camions qui chaque nuit empruntent cet itinéraire.

Fréteval (Loir-et-Cher)

Surprise par le freinage

Une jeune Tourangelle, domiciliée à Saint-Cyr-sur-Loire, a été blessée dans un accident survenu mercredi en fin d'après-midi sur la N 10 au lieu dit « le Plessis ». Astrid Noël, 25 ans, a été surprise par un véhicule qui a freiné juste devant elle alors qu'elle se dirigeait vers Vendôme à bord d'une Toyota Yaris.

La jeune femme a donné un coup de volant à gauche puis a traversé la voie opposée avant de s'immobiliser dans un champ.

Blessée à la clavicule et un genou, elle a été secourue par les pompiers de Morée et le Smur de Vendôme avant d'être transportée au centre hospitalier de Vendôme. Les gendarmes de Pezou ont dressé les constatations.

Tours-Paris

Une dizaine de TGV retardés hier matin

Le trafic des TGV a été fortement perturbé hier matin, entre Bordeaux et Paris, via Saint-Pierre-des-Corps. Ces perturbations ont été occasionnées par un suicide sur la ligne à grande vitesse survenu vers 8 h 30 à la limite de l'Eure-et-Loir et de la région parisienne. Les trains suivants ont été déviés sur la ligne classique via Orléans-Les Aubrais. Une dizaine de TGV ont ainsi été retardés entre Bordeaux et Paris. Le trafic a été rétabli normalement en fin de matinée, vers 11 h 30.

Comptoir d'Achat or & argent
MAISON FONDÉE EN 1983
Lingots d'or - Bijoux - Or dentaire - Débris - Pièces d'or et d'argent
Platine - Diamants
Paiement immédiat
ESPACE ACHAT-VENTE
18, rue Marceau - 37000 TOURS
Tél. : 02.47.64.06.06

SOLIDARITÉ

Une jeune Congolaise veut être régularisée

Soutenue par Réseau Éducation sans frontières, Chrétiens migrants et le Collectif de soutien aux demandeurs d'asile, Patricia Mushobekwa Feza, 25 ans, a exposé jeudi matin l'ambiguïté de sa situation.

Arrivée en France en octobre 2003 comme étudiante étrangère, elle a vécu une succession de drames familiaux. Actuellement titulaire d'un contrat d'apprentissage jusqu'en août 2008, elle se trouve dans l'obligation de quitter le territoire français depuis le 19 février. Or, elle affirme ne jamais avoir reçu le courrier de notification de la préfecture. Elle souhaite donc que sa situation soit revue afin d'obtenir un titre de séjour pour travailler en France.

FAITS DIVERS

Tours

Quatre militants de l'ALF en garde à vue

Les policiers du SRPJ ont interpellé trois jeunes Jocondiens et une habitante de Versailles à la suite des dégradations commises cet hiver.

La vitrine du magasin Marionnaud avait été dégradée par des militants de l'ALF qui avaient filmé l'action avec un téléphone portable. (Photo archives NR)

Après des mois d'enquête, les policiers de l'antenne tourangelle du SRPJ d'Orléans ont interpellé mercredi quatre personnes, trois hommes et une femme, qui se trouvaient hier en garde à vue et devraient être présentées aujourd'hui à un magistrat instructeur.

Tous sont membres de l'Animal Libération Front (ALF) et soupçonnés d'avoir participé depuis novembre 2007 à une série d'actions commises dans l'agglomération.

Tout avait commencé à l'automne dernier avec une tentative d'incendie du magasin Cuir Center de Chambray. Une vitre avait été brisée et des engins incendiaires lancés à l'intérieur. Par chance, le feu ne s'était pas communiqué au mobilier. Le sigle « ALF » avait également été tagué sur le perron du commerce. La même nuit, une boucherie de Montjoyeux avait été la cible du commando. Ces deux actions avaient été revendiquées sur le site Internet de ce mouvement radical pour les droits des animaux.

Au début de l'année, une parfumerie du centre de Tours avait été prise pour cible. Les militants avaient affirmé dans un communiqué que *« taguer et engluer cette vitrine avait été un instant jouissif »*. Un court film vidéo réalisé avec un téléphone portable avait immortalisé cette action avant d'être diffusé ensuite sur Internet.

Cette même nuit, la même boucherie de Montjoyeux avait été barbouillée par le commando. On a appris depuis que deux autres boucheries, à Veigné et Montbazon, avaient subi le même sort.

Depuis, l'ALF ne s'était pas manifesté en Touraine. Selon nos informations, les enquêteurs ont interpellé mardi, à Joué-lès-Tours, trois jeunes âgés d'une vingtaine d'années parmi lesquels un militaire. Trois copains qui avaient rencontré une jeune Versaillaise sur le forum Internet de l'ALF. Elle aussi se trouvait hier en garde à vue. Ils ne se seraient pas montrés très bavards devant les policiers mais ceux-ci auraient saisi chez eux des éléments matériels permettant de les confondre.

L'Animal Liberation Front a été créé à l'origine pour lutter contre la chasse. Aujourd'hui, il s'agit d'un terme générique utilisé par les activistes des droits des animaux. Selon les statuts du groupe, toute action directe aidant la cause animale et menée en prenant des précautions pour ne pas mettre la vie de personnes en danger, peut être revendiquée comme une action de l'ALF.

M.E.

JUSTICE

Agression armée : 14 mois ferme

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné hier l'auteur principal d'une agression avec arme à 14 mois de prison ferme et son ami qui avait porté des coups à 8 mois de prison ferme.

Il s'agissait presque d'une histoire banale comme il en survient malheureusement souvent : une agression sur un homme samedi soir à Amboise en guise d'épilogue d'un contentieux obscur.

L'originalité, c'est que l'agresseur avait en sa possession et a utilisé un pistolet à impulsions électriques, ce type d'arme que les policiers ont reçu récemment pour neutraliser les gens qu'ils poursuivent en cas de nécessité absolue. Car cette arme, si elle n'est surtout pas destinée à tuer, peut s'avérer très dangereuse quand elle est manipulée par des hommes non entraînés.

Un lourd casier

Mais il n'en fut que peu question jeudi lors de l'audience de comparution directe, ni même de la façon dont le prévenu se l'était procurée. Le tribunal s'est plutôt attardé sur la personnalité des deux prévenus, Antony et Kevin, deux inséparables copains. Il est vrai qu'elle méritait qu'on s'interrogeât : tous les deux sont tout juste âgés de 20 ans et ont déjà un casier judiciaire bien lourd… Une dizaine de condamnations infligées d'abord par le tribunal pour enfants puis par le tribunal correctionnel. Chaque fois pour des affaires de vols, souvent avec circonstances aggravantes.

Et la justice a tout essayé : admonestation, prévention, sursis, répression. En vain. Un échec total. Au début du mois de mars, le tribunal correctionnel avait infligé aux deux mêmes garçons une année de prison ferme pour récidive de vol aggravé en leur absence. *« J'étais au début de l'audience mais je suis parti : y avait trop de monde ! »*, dira Antony à la présidente médusée.

Sévérité

Devant ce parcours qui interpelle, le ministère public et les avocats de la défense se sont demandés que faire face à des *« faits idiots mais graves »*. *« Je n'ai pas envie d'être clémente »*, avouera la procureure avant de requérir 14 mois ferme pour Antony, le possesseur de l'arme, et 12 mois pour Kevin, l'inséparable copain qui suit le mouvement, pour le pire et rarement le meilleur.

Le tribunal l'a suivie pour Antony, avec un bémol pour Kevin : 12 mois dont quatre assortis du sursis avec mise à l'épreuve avec interdiction de rencontrer son copain. Une dernière main tendue par la justice : sans illusion ?

François BLUTEAU

Les voleurs de cartes choisissaient leurs victimes

Les deux comparses arrivent de la prison de Nantes, où après un jugement à Angers la semaine dernière, ils purgent déjà une peine pour des faits similaires. Leur vie a déjà été jalonnée de plusieurs autres condamnations, un peu partout en France.

Le vol des cartes bancaires et leur usage frauduleux sont apparemment leur spécialité.

François Criado, 23 ans, est consommateur d'héroïne et de cocaïne, il vole pour acheter sa drogue. Frédéric Iennaco, 25 ans, dit agir *« par habitude… »*.

A Tours et Joué-lès-Tours, et aussi à Charleville-Mézière, et en Belgique, ils ont procédé selon un scénario rodé en subtilisant par ruse leurs cartes bancaires à des personnes retirant de l'argent dans des distributeurs automatiques. *« On repérait les personnes qui avaient une carte Gold ou Premier »*, confient-ils au tribunal. Des personnes souvent âgées ont été les victimes du duo qui utilisait ensuite les cartes bleues à son profit. Soit en retirant de l'argent, soit en payant avec les cartes. Leurs dépenses à Carrefour, Go Sport, Darty ont ainsi été payées avec des cartes volées à quatre personnes différentes.

La plupart du temps confondus par les vidéosurveillance, les deux hommes nient leur implication dans une affaire survenue le 11 mars 2007 au Crédit Lyonnais, mais reconnaissent les autres vols…

Le tribunal les condamne à 9 mois de prison ferme.

Le collectionneur d'images pédophiles condamné

Où se situe donc cet homme de trente ans, visiblement très mal à l'aise, dans l'échelle de la pédophilie ? Lors d'une enquête menée sur Internet pour traquer les images pédophiles, les gendarmes ont retrouvé chez lui, à Amboise, près de 40.000 fichiers de ces images pornographiques où figurent des enfants de 2 à 12 ans. *« Derrière ces images, il y a des viols et des agressions sexuelles »*, s'indigne le procureur.

Les faits incriminés prennent date entre avril 2006 et février 2007. Après son interpellation, en mars 2007, le prévenu a tenté deux fois de se suicider. Le suivi psychiatrique entrepris ensuite à sa demande lui a permis de comprendre *« le mal-être qui le poursuit depuis l'âge de 10 ans »*. Il aurait subi des atteintes sexuelles d'un plus grand que lui, juste majeur.

Ces fichiers, téléchargés et rediffusés par le même canal, étaient l'objet d'une « collection compulsive » selon les experts psychiatres de la part de cet homme dont l'avocat estime qu'il ne s'agissait pas pour lui d'atteindre une excitation sexuelle.

La volonté de se soigner et le mea culpa à l'audience auront convaincu le tribunal. L'amateur de photos pédophiles a été condamné à six mois de prison, assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant deux ans.

ENVIRONNEMENT

Sécheresse 2006 : deux communes indemnisées

La Touraine continue de mesurer régulièrement les conséquences de la sécheresse persistante de ces dernières années. L'état de catastrophe naturelle vient ainsi d'être accordé à deux communes d'Indre-et-Loire pour les désagréments causés par la sécheresse de 2006 ; tout particulièrement entre les mois de janvier et mars. Il s'agit des communes de Beaumont-Village (dans le Lochois) et Savigny-en-Véron (dans le Chinonais).

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturel leur a été accordée par un arrêté publié hier au Journal officiel. A compter de cette date, les habitants des deux communes qui auraient subi des dommages ont dix jours pour transmettre leurs déclarations de sinistres aux assurances.

22 communes recalées

Il faut préciser que de nombreuses autres communes du département avaient entrepris des démarches pour bénéficier, elles aussi, de la procédure liée à l'état de catastrophe naturelle. Elles n'ont pas obtenu gain de cause. Il s'agit des communes du Boulay, Cormery, Esvres, Neuillé-Pont-Pierre, Esves-le-Moutier, Chambray, Loches, Azay-les-Rideau, Larçay, Monthodon, Civray-de-Touraine, Fondettes, Savonnières, Sorigny, Channay-sur-Lathan, Cinq-Mars-la-Pile, La Croix-en-Touraine, Druyes, Veigné, Monts, Saint-Cyr-sur-Loire et Le Louroux.

Les avis d'obsèques sont en page 15

COMMÉMORATION

La LGP assistera à la Journée souvenir des déportés

Pour la troisième année consécutive, l'association LGP région Centre (Lesbian and Gay Pride) participera à la journée commémorative du souvenir des déportés et internés qui, à Tours, aura lieu devant la stèle qui leur est dédiée, place Anatole-France, dimanche 27 avril.

L'association assistera à la cérémonie officielle avant d'organiser une cérémonie séparée pour honorer la mémoire de tous les déportés et internés, y compris les déportés et internés pour motif d'homosexualité. L'association justifie cette cérémonie par le refus ces deux dernières années de la part des associations organisatrices (FNIDRP d'Indre-et-Loire, Uddif-FNDIR d'Indre-et-Loire, Acit) de la laisser participer à la cérémonie principale, pour honorer tous les déportés et internés, quel que soit le motif de leur déportation ou internement.

Rendez-vous place Anatole-France, à 10 h 30.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La technologie à l'aide des policiers

Une aide à la décision et une amélioration du service public selon les responsables. (Photo NR, Armandine Pena)

Depuis deux mois, un nouveau système permet aux policiers qui travaillent au centre d'information et de commandement du commissariat de Tours, de savoir à tout moment par GPS où se trouvent les différentes patrouilles automobiles.

Selon Thierry Barribaud, le responsable du service, il s'agit du prolongement du système radio numérique mis en place il y a deux ans. Celui-ci, crypté, n'est pas captable par les scanners. Désormais 30 départements français sont équipés de ce système et le commissariat de Tours est, après celui du Havre, le second à bénéficier des derniers prolongements technologiques du système.

Désormais, les fonctionnaires qui se trouvent à la salle de commandement et reçoivent les appels sur le 17 ont devant eux deux écrans. L'un permet de situer la personne qui appelle et l'autre, l'endroit précis où se trouvent les patrouilles. De là, *« un gain d'au moins 20 % sur le délai moyen d'intervention qui est actuellement de dix minutes »*, selon le responsable.

Premier bilan des contrôles renforcés

La forte hausse des accidents de la route au premier trimestre a conduit les gendarmes à intensifier, depuis dimanche, les contrôles de vitesse sur les routes du département.

Pour les trois premiers jours de la semaine, l'escadron départemental de sécurité routière a constaté 608 infractions à la vitesse dont 453 infractions relevées par les radars embarqués.

Mercredi soir, 19 contrevenants avaient fait l'objet d'une rétention de permis de conduire et un motard a vu son engin être placé en fourrière.

Aucun accident corporel n'a été signalé depuis le début de la semaine.

AU JOUR LE JOUR

SORTIR LE PALUDISME DE L'OUBLI. Pour la première Journée mondiale contre le paludisme, les Carabins de Tours et l'association Plan se sont mobilisés hier à Tours. place Jean-Jaurès. Tout au long de la journée, ils ont distribué des tracts place jean-Jaurès pour sensibiliser les passants à la deuxième plus grande maladie infectieuse après le sida. Une manifestation indispensable d'après Raymonde Janin. « *Personne ne se rend compte du fléau que représente cette maladie*, s'indigne la représentante en Indre-et-Loire de Plan. *Un enfant en meurt toutes les 30 secondes…* »

HIPPISME

Dimanche à **NEUILL-PONT-PIERRE**

1 PRIX DE LA BORDE. Monté. Poids libre. Apprentis et Lads-jockeys. 13.000 €. 3.025 m.

A 3.000 m : Nuit du Petit Odon (Mlle M. Chauve). Mirage des Ajoncs (J. Rosenblum). Nuit de Bannes (T. Touchard). Messire de Janvrin (Mlle J. Fourré). Lingot du Détroit (Mlle A. Bonne). Lady Magoda (A. Hubert). Orfraie (C. Corbineau). Magic Volo (A. Garandeau). Mouton (Mlle F. -F. Bertrand). Mirage de Fligny (R. -R. Boucault). Musicien de Chenu (M. Cayon). Mooréa (Mlle Z. Viden).

2 PRIX BARON DE CHAMPCHÉVRIER. Attelé. Femelles. 10.000 €. 3.000 m. Groupe A.

Quiosa du Lupin (J. -M. Bazire). Quelle Star du Vif (Y. Diguet). Quenka des Prés (F. Berthault). Queila du Puits (C. Tiger). Quonchitta Buroise (P. Dessartre). Queen d'Ariane (C. Jamet). Quiss Me Pentière (F. -X. Koenig). Quarvala du GŒte (J. Manceau).

A 3.025 m : Quraizydja (A. Le Gardien). Quoura de la Lune (G. -A. Lachemi). Qualana de Joudes (C. Franjoux). Qualida Pat (L. Saccomandi). Queen du Soleil (Rol. Julien). Quentovica (F. Andrieu).

3 PRIX BARON DE CHAMPCHÉVRIER. Attelé. Femelles. 10.000 €. 3.000 m. Groupe B.

Quadoune (M. Lemercier). Quirana Du Perche (S. Lelièvre). Quatseson du Roeca (A. -E. Pierre). Queen Love de Jouy (F. Gence). Quouvola (Jean Raffin). Quinte du Pirai (G. -A. Lachemi). Qasida de l'Etoile (P. Follain).

A 3.025 m : Quiséria de Bannes (T. Lorée). Quelle Brunette (Ph. Ferré). Quassie de Cerisy (J. -Y. Touillet). Quenahe d'Eniguet (J. -M. Bazire). Qualita (J. Lepage). Quenotte du Maine (Fréd. Nicolle). Quinétara (Y. Lizée).

4 PRIX DE L'HIPPODROME. Attelé. Mâles. 8.000 €. 2.425 m.

A 2.400 m : Ramsès du Noyer (J. -M. Bazire). Ravel des Granges (F. Pellerot). Renégat (X. Tessier). Rêve de Grez (J. Lepage). Rubis de la Horvée (Y. Diguet). Rubis du Hindre (F. Andrieu). Rati Madrik (G. -P. Lemarié). Red Black de Couet (B. Deslandes). Rocco Vici (H. Sionneau). Rooper Erge (F. Janvier). Ripsos de Fa (Y. Lizée). Rubis du Calice (G. Lizée).

5 PRIX EMILE DAULIER. Attelé. Mâles. 10.000 €. 3.000 m.

Queam Barbès (F. -X. Koenig). Quercy de Changé (B. Angot). Quetzal d'Avril (G. Lizée). Quordouan (C. Guillon). Quamoso Verie (W. David). Quinou Dim (N. Touchard). Quitus des DŒmes (C. Franjoux). Querido Preziniere (R. -R. Boucault).

A 3.025 m : Quatsby du Rui (D. Vimond). Quito du Mont (Ph. Ferré). Quiton des Champs (M. Perril). Quiton du GŒte (W. Bourdon). Quâlin d'Avril (F. Berthault).

6 PRIX DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE. Attelé. 12.000 €. 3.000 m.

Palinois (G. Lizée). Ocelot du Prieur (A. -P. Bézier). Prince Moulvent (Fréd. Nicolle). Origène (E. Boussiron). Ocelot Fael (F. Laurière). Ostal (B. Constantin). Ouvéa (G. -F. Garnier). Noblesse de Venise (Y. Lizée).

A 3.025 m : Nymphe du Châtelet (F. Prigent). Nagine (J. Gaillard). Phébus Williams (J. -M. Bazire). Naja d'Hilaire (M. Vartiainen). Polka du Mont (Ph. Ferré).

7 PRIX CHAMBON P. Attelé. Amateurs. 4.000 €. 3.000 m.

Naos Nay (M. E. Beudard). Névada (M. D. Dupuis). Olympe Carisaie (M. C. Baty). Novo Josselyn (M. J. -P. Bazire). Onitée de Ternay (M. G. Pleurmeau). Navéa (M. G. Fortin). Océane de Civrac (M. P. Péré). Nadia (M. T. Marchand).

A 3.025 m : Nil de Fontaine (M. D. Lizée). Mancase du Boulay (M. Y. Gallouin). Muguet Galbe (M. P. Audoux). Mildred Valadour (M. S. Migaud).

8 PRIX PIERRE BOIVIN ET GEORGES BERGER. Attelé. Femelles. 8.000 €. 2.425 m.

A 2.400 m : Reine des Glaces (P. D. Houdayer). Réussite du Rocher (E. Planchenault). Rikita d'Havaroche (D. Lefaucheux). Rive du Canet (Mick. David). Rokia de Godisson (T. Partaix). Romance de Viro (B. Angot). Romane's Fella (J. -M. Bazire). Royale Véro (S. Viaud). Rama de la Rive (Ph. Ferré). Rosanna d'Omere (J. Lepage). Roquette (M. N. Bihel). Roselina (G. Letourneux). Reine d'Aimte (F. -X. Koenig). Romance Ar Carac (V. Gouin).